

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL CA B/M IN/ AFF-ET/049bis/01 du 3 décembre 2001 portant création de la direction de développement durable (Ministère des Affaires foncières, Environnement et Tourisme)

Art. 1er. — Il est créé au sein du secrétariat général à l'Environnement et Conservation de la nature une direction dénommée « direction de développement durable, «DDD». Le cadre organique de cette direction est repris en annexe du présent arrêté.

Art. 2. — La direction du développement durable est notamment chargée d'assurer la mise en œuvre et le suivi des activités, recommandations et résolutions de la Commission mondiale du développement durable et des conférences des parties aux conventions sur la biodiversité, les changements climatiques et la désertification.

Art. 3. — Le secrétaire général à l'Environnement et Conservation de la nature est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Cadre organique

<i>Nombre</i>	<i>Service</i>	<i>Attributions</i>
1	Directeur	Coordination, animation et supervision des activités et gestion des ressources humaines, financières nationales et internationales et matérielles de la direction.
	4 cellules dont les attributions principales sont: 1 ^{re} cellule: biodiversité	– assurer la cohérence des actions environnementales avec la convention sur la biodiversité; – examiner, suivre et évaluer les politiques, stratégies et actions de la biodiversité.
1	Expert chef de division	Coordination des activités de la cellule.
1	Expert chef de bureau 2 ^e cellule: changements climatiques	Chargé de la biosécurité, de Clearing House Mechanism (CHM). – assurer la cohérence des actions environnementales avec la convention sur les changements climatiques; – examiner, suivre et évaluer les politiques, stratégies et actions des changements climatiques.
1	Expert chef de division	Coordination des activités de la cellule.
1	Expert chef de bureau 3 ^e cellule: désertification	Chargé du mécanisme pour un développement propre et du protocole de Kyoto. – assurer la cohérence des actions environnementales avec la convention sur la désertification; – examiner, suivre et évaluer les politiques, stratégies et actions de la désertification.
1	Expert chef de division	Coordination des activités de la cellule.
1	Expert chef de bureau 4 ^e cellule: développement durable	Chargé de la dégradation et gestion des textes. – assurer la cohérence des actions environnementales avec l'agenda 21; – examiner, suivre et évaluer les politiques, stratégies et actions de l'agenda 21.
1	Expert chef de division	Coordination des activités de cellule.
1	Expert chef de bureau Secrétariat de direction	Chargé des aspects techniques et socio-économiques du développement durable.
1	Chef de bureau	Coordination des activités de bureau (rédaction et saisie de textes, classement des dossiers)
1	Attaché de bureau 1 ^{re} cl	Gestion et comptabilité financière.
3	Attachés de bureau 2 ^e cl	Saisie, informatisation et constitution de banque de données.
1	Agent de bureau 1 ^{re} cl	Distribution du courrier et entretien des locaux.
Total:	15 personnes	